

POUR CAYEUX... ENSEMBLE !

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ...JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2015 N°30



Rencontre avec Emmanuel Valls - 1^{er} Ministre
le 30 juillet 2015

ENSEMBLE, BIEN VIVRE A CAYEUX

Unies et rassemblées, c'est de cette manière, dans cet état d'esprit, que les forces vives de notre chère ville doivent fédérer, œuvrer et avancer pour améliorer le quotidien des Cayolaises et des Cayolais, des habitants du territoire, des touristes.

Offrir un cadre de vie optimal, respectueux de l'environnement, garantir des services de première nécessité et l'accès aux commerces de proximité toute l'année, permettre à toutes et tous de s'épanouir, de s'adonner à ses loisirs, de vivre... c'est ce sur quoi le Conseil Municipal tout entier planche et s'investit.

Priorité des priorités bien sûr : l'emploi, le développement économique, la bonne santé du tissu industriel et de l'artisanat, des commerces, des professions libérales.

Sans oublier les générations futures et l'importance du volet éducatif, de l'éveil de nos jeunes enfants et l'importance donc du travail des équipes pédagogiques.

Pour réussir notre pari du progrès social, économique, du développement de notre cité dans le respect de ses valeurs et traditions, en maintenant son authenticité, son cachet, son savoir être, son savoir faire, son savoir vivre, nous devons toutes et tous nous projeter sur l'avenir et cesser d'évoquer les relents parfois peu valorisants du passé, du temps perdu, du gâchis.

Depuis quelques années, grâce aux initiatives des élus et des acteurs locaux, notre territoire ne souffre pas d'une crise d'identité comme c'est le cas ailleurs. Nous avons en effet cette chance de connaître la voie du développement grâce à une connaissance et une maîtrise du potentiel local et de la vitalité environnementale.

C'est en tout cas ce qu'a tenu à me dire le Premier Ministre, en marge de son déplacement au Parc du Marquenterre cet été : « Vos actions développées pour défendre les habitants des risques naturels et particulièrement de l'érosion et la submersion marines, et aussi pour maintenir, valoriser les usages traditionnels comme la chasse et l'agriculture et les faire cohabiter avec le développement touristique doivent être reprises ailleurs et servir d'exemple, de modèle. »

En tant que maire, je me félicite du succès des initiatives qui ont rythmé l'été et qui ont apporté un nouveau souffle à la saison estivale : la foule, des journées noires de monde, de bonnes et nouvelles animations, des fêtes des fleurs et de la mer ressuscitées, le triathlon et le trial les podiums Chérie FM, l'exposition trait de côte, les manifestations culturelles, les rosalias, les balades en calèche, les cabines commerciales, le dîner croisière, l'aire de jeux, le square René Ouin... Des horodateurs qui ont fonctionné au-dessus de nos espoirs et qui permettront à terme de financer de nouveaux aménagements.

Comment ne pas saluer l'investissement du personnel communal et qui a porté haut les couleurs du service public concernant la propreté de la ville, de la plage, du boulevard maritime ?

Les jours à venir s'annoncent tout aussi riches (travaux de voirie sur l'avenue Carnot...) et épineux avec les propositions des services de l'Etat liées au futur Plan de Prévention des Risques Naturels et les négociations pour la concession de plage.

Soyons sereins, l'avenir nous appartient.

Votre Maire, Jean-Paul Lecomte



Spectacle nocturne Passe-Muraille



Bénédiction de la mer 2015



Échanges avec le 1^{er} Ministre

TRAVAUX TERMINÉS

Régis RIMBAULT

La réparation de la rosace de l'Eglise



Pose de pavés devant le Monument aux Morts



Aménagement des allées du Square R. Ouin et pose de bancs



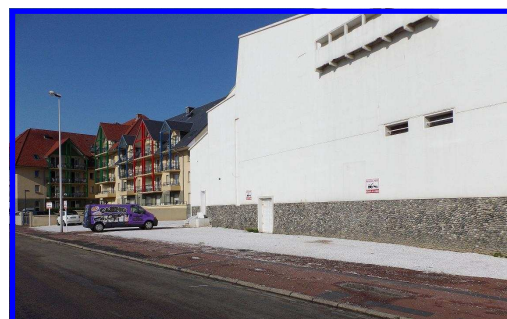
*Aménagement nouveaux bureaux
Avenue Carnot
Accueil petite enfance*



*Accessibilité :
construction de 3 rampes*



Aménagement parking du Casino



INAUGURATION DES EPIS LE 12 JUIN



Le dossier fait par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard a été inclus dans le dernier BIM.

Les résumés explicatifs des travaux sur les épis se trouvent rassemblés sur des panneaux très bien faits exposés sur la promenade Boulevard du Général Sizaïre côté sud (réalisation du SMBSGLP).

UN POINT SUR LES FINANCES

Les horodateurs installés sur le front de mer ont rapporté avec ceux du Hourdel plus de 100.000 euros. Ces nouvelles recettes vont permettre d'améliorer et d'entretenir le patrimoine communal.

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Attention la salle des fêtes sera fermée du **8 février au 8 mai 2016, minimum**, afin de la rénover car elle en a grand besoin.

Nous sommes désolés des désagréments occasionnés.

ECOLE DE VOILE DE CAYEUX SUR MERPARLONS VRAI !



La pétition initiée par les amis de l'école de voile en faveur de la continuité de l'école de voile a le mérite de nous rappeler que le tourisme est un élément essentiel de la vie communale Cayolaise.

Cependant, elle ne peut que nécessiter une mise au point car elle contient des erreurs importantes qui peuvent amener à penser que la Municipalité n'a pas le **souhait** de pérenniser cette activité sur la commune, **ce qui est faux.**

Premier point : la suppression de l'emploi communal d'éducateur sportif brevet d'état.

La commune a pérennisé l'emploi d'éducateur sportif, par le biais d'une subvention de 13 500 € permettant aussi à l'association de dispenser différentes activités liées à la voile. En effet, même si la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale autorise une collectivité à mettre à disposition du personnel à une association cela n'est possible que pour des activités liées au service public. Sans remboursement de la part de l'association, une mise à disposition est considérée comme une subvention déguisée lui étant allouée illégalement.

De ce fait, le contrat arrivé à terme n'a pas été renouvelé puisque s'il l'avait été, il aurait été hors la loi, de plus les termes de la convention n'ont pas été respectés.

Les cours sont payants et cela engrange donc des recettes pour l'association.

Pour information, de 2009 à 2015, la ville a **payé un total de 219 344 euros** (charges EDF comprises) pour l'association, répartie pour les salaires et charges à 134 212 €, les subventions pour un montant de 20 450 €, les portakabins (algécos sur la plage) pour 60 731€.

La municipalité est garante de l'argent public. Qu'advierait-il, si les mêmes avantages avaient été accordés à d'autres associations, par exemple un professeur de judo, d'équitation, de tennis, de danse, etc...

La commune avec des dotations d'état qui baissent (130 000 € en 2 ans) ne peut pas, bien entendu, faire face à de telles dépenses.

Deuxième point : la mise à l'eau des bateaux à marée haute.

Aussitôt que le problème a été évoqué par le club des pêcheurs plaisanciers, M. le Maire a initié une réunion en mairie, puis sur place. Ont été invités : l'APVP, les pêcheurs plaisanciers, les services de l'Etat (DDTM), le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, afin de trouver une solution qui pourrait satisfaire les parties. La municipalité a fait le nécessaire pour permettre la mise en place des tapis initialement non prévus cette saison afin de pallier la dangerosité que représente l'utilisation de l'épi double à marée haute. Par la suite, une étude sera faite sur la pose d'une coquille en bout de cet épi. Suite aux travaux des épis, la dynamique du trait de côte a changé, il faut savoir s'adapter.

Troisième point : le démontage hivernal des installations sur le front de mer.

Obligation directement liée au domaine public maritime, la municipalité ne peut malheureusement rien faire contre cette mesure. Les algécos changeront donc de place prochainement. D'ailleurs, le président de l'APVP était présent avec Monsieur le Maire lors de la rencontre avec le Sous-Préfet en juillet 2014.

En revanche, la collectivité s'est engagée à prendre le coût à sa charge, bien que cela représente encore une charge supplémentaire importante puisque vraisemblablement de plusieurs milliers d'euros, ainsi que le changement d'endroit de l'espace voile l'an prochain suivant la demande faite. L'entourage sera à refaire par les services techniques, il faudra aussi acheter des planchers robustes pour la descente plus au nord.

En conclusion, il est certain que la situation géographique de Cayeux-sur-Mer, sa proximité à la mer et l'attachement des Cayolais à son passé maritime ne peut qu'inciter à la présence de la voile sur le front de mer. Et nous souhaitons, bien entendu, que les enfants cayolais comme leurs aînés, continuent à s'initier à la voile.

La commune serait heureuse cependant s'il y avait une réciprocité, si une plus grande participation, par exemple, aux manifestations cayolaises, fête de la mer, fête des fleurs, fête du nautisme..... se faisait au fil du temps.

BONNE CHANCE LES ENFANTS !!

Le vendredi 26 juin 2015, a eu lieu la traditionnelle remise de dictionnaires aux enfants de la commune de Cayeux-sur-Mer partant en 6^{ème} au collège.

Monsieur Jean-Paul Lecomte, Maire, les a félicités, puis il a remis à chacun un dictionnaire de français et d'anglais, très utile pour la poursuite des études car même à l'heure d'internet, le « dico » reste incontestablement un outil essentiel.

Merci aux professeurs pour leur investissement dans l'éducation de nos jeunes.



LA CONCESSION DE PLAGE : UN GROS DOSSIER A OFFICIALISER

L'élaboration du dossier de concession de plage est bien avancé. Il aura engendré de nombreuses réunions à sa mise au point afin de déterminer la zone qui sera prise en compte. C'est un sujet délicat car cette concession va durer 12 ans, tout doit être pensé afin d'éviter les problèmes futurs.

Ce qu'il faut savoir :

Les plages font partie du domaine public maritime ou DPM, et leurs exploitations touristiques sont soumises à une réglementation particulière et doivent faire l'objet d'une concession.

Les communes sont prioritaires pour obtenir les concessions ouvertes par l'Etat.

Pour obtenir une concession, il faut :

- que l'activité ait un rapport direct avec l'exploitation de la plage (activités balnéaires, etc...)
- permettre l'usage libre et gratuit de la plage
- respecter le caractère saisonnier de l'occupation maritime (limité à 6 mois par an – 8 pour les stations classées).
- répondre aux impératifs de préservation des sites, des paysages du littoral, des ressources biologiques et des terrains avoisinants.

Actuellement la commune de Cayeux-sur-Mer verse donc aux services de l'Etat la somme de plus de 26 000 euros/an pour l'exploitation du chemin de planches, des cabines, de la descente à bateaux, etc...

Mais pour toutes les activités se passant dans la zone dite pelouse entre le muret et les cabines, les occupants (tels le club Mickey, les rosalias, les manégiens...) règlent directement une rede-



vance, **non à la commune mais directement aux services de l'Etat**, d'où les contrôles par la DDTM.

Par la suite, lorsque la concession aura été attribuée à la ville, ces exploitants régleront à cette dernière qui elle, bien entendu, versera à l'Etat un prix global.

Cette année, par exemple, la commune devait demander, lors de chaque manifestation, l'autorisation d'installer des barnums sur le DPM à la DDTM.

Il faudra s'habituer dans les années qui viennent à des changements **non négociables** (demandés par les services de l'Etat), à savoir sur la plage, n'auront le droit de subsister que les toilettes publiques et ce qui est du domaine de la sécurité en hiver.

Les algécos de la voile devront donc changer de place dès cet hiver (voir article école de voile).

Pour le reste, cela se fera progressivement, bien entendu, et n'aura pas d'impact. Le visuel de la plage n'en sera que

plus agréable en hiver puisque plus libre. En été, des jeux pour les enfants et les jeunes seront mis en place. Nous étudions diverses possibilités.

Et puis, l'étude d'aménagement du Boulevard du Général Sizaïre pourra éventuellement amener aussi des solutions que vous choisirez le moment venu.

En conclusion, la commune n'est pas libre, loin s'en faut des terrains de bord de mer !

Un grand merci toutefois au Général Sizaïre qui, le seul en France, en 1975 a établi une convention bipartite Etat/ Commune, en ce qui concerne la zone goudronnée du Boulevard du Général Sizaïre. Et c'est bien grâce à lui que nous avons plus de liberté pour aménager notre futur boulevard. Respect mon Général.

LA SEMAINE BLEUE

Du 12 au 18 octobre 2015

SEMAINE NATIONALE
DES RETRAITÉS
ET PERSONNES ÂGÉES**À tout âge :
créatif et citoyen**

A cette occasion, le CCAS de Cayeux sur Mer vous attend à la salle des fêtes le

mercredi 14 octobre à partir de 14 heures.

Au programme

Venez vous initier à l'art floral et repartez avec votre création !!!

Écoutez, dansez avec le groupe Texas Country autour d'un goûter.

Nous vous attendons nombreux !!!

Entrée gratuite.



UN NOUVEAU SERVICE MIS EN PLACE POUR LA TOUSSAINT

Nous aimons tous nous rendre sur la tombe de nos chers disparus.

Pour les personnes âgées de la commune, rencontrant des difficultés à se déplacer jusqu'au cimetière de Cayeux-sur-Mer, le CCAS met en place un service de navette avec le minibus et un accompagnant,

les jeudi 29 et vendredi 30 octobre de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30.

Vous souhaitez en bénéficier !! Téléphonnez au 03.22.26.04.04 en donnant votre nom, adresse complète (code d'appartement) et numéro de téléphone, le jour et la tranche d'heure choisie.

La navette desservira Cayeux-sur-Mer, Brighton, la Mollière, le Hourdel, Hurt et le Marais.



Nul n'est à l'abri d'un accident cardiovasculaire.

N'oubliez pas la rencontre avec les personnels de santé le

16 octobre à la salle des fêtes.

FORMATION DES AUXILIAIRES DE VIE

Si plus de personnes étaient formées aux gestes de premiers secours, on estime que l'on pourrait passer de 2% à 20% de survie de mort subite.

En 2004, 6% seulement de la population française était formé aux gestes de premiers secours.

C'est pourquoi les 15 auxiliaires de vie travaillant, sur la commune, bénéficieront prochainement d'une formation. Elle sera animée par les sapeurs pompiers de Cayeux sur Mer.

PROJET D'UNE MUTUELLE DE SANTE COLLECTIVE

Qu'attendez vous de votre mutuelle, si vous en possédez une, seriez vous prêt à en changer ?

Afin de démarcher les assurances santé pour une éventuelle mutuelle collective, nous vous invitons à nous retourner en Mairie, ce questionnaire dûment complété.

✂-----

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance [][][][][][] Adresse _____

☐ Personne seule salarié ☐ Personne retraitée ☐ Famille *

* Nom de la mère _____ Prénom _____

Date de naissance [][][][][][]

Enfants à charge

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance [][][][][][]

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance [][][][][][]

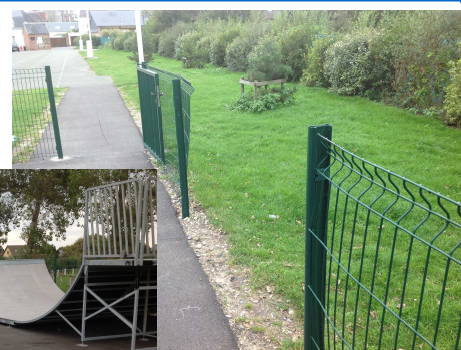
Avez-vous une mutuelle ☐ OUI ☐ NON Bénéficiez vous de la CMU ☐ OUI ☐ NON

Vos critères
.....

DEGRADATION SKATE PARK

Face aux récentes dégradations du nouveau skate parc installé sur la place du marché, il me semble important de rappeler aux auteurs des faits que ce type d'infraction peut entraîner une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

(article 322-3, alinéa 8 du Code Pénal).



PLEIN PHARE SUR LE CLUB DE TENNIS MUNICIPAL DE CAYEUX SUR MER (CTMC)



Le TCMC qui compte plus de 100 licenciés à l'année, et de nombreux adhérents ponctuels, recrutera au printemps prochain un(e) jeune étudiant(e) ou lycéen(ne) en service civique. Embauché(e) du 1^{er} avril au 30 septembre, il ou elle bénéficiera d'horaires modulables, aménagés en fonction de ses études et des activités du club. La mission du ou de la volontaire au service civique sera l'aide au développement du sport. Il ou elle aura pour mission de dynamiser «le sport pour tous».

Il ou elle participera à l'accueil des joueurs et vacanciers pratiquant le tennis et aidera à la communication, à l'organisation des tournois et aux animations proposées par le club.

Parmi ces animations, il y a entre autres les cours dispensés par un professeur diplômé d'État les lundis, mercredis, et jeudis et l'école de tennis qui accueille les jeunes à partir de 4 ans.

L'occasion pour nos jeunes Cayolais de suivre les traces de Louis Quennessen, issu du club, qui joue aujourd'hui en équipe nationale à Rouen. Actuellement classé 81^{ème} joueur français, il a, une nouvelle fois, remporté le tournoi Open du TCMC qui s'est déroulé du 1^{er} au 12 août et qui a rassemblé 122 joueurs.



25^è TRIATHLON

Au travers ces quelques lignes, je tiens à remercier tous les bénévoles ainsi que le personnel communal, qui comme chaque année ont très largement contribué à la réussite de ce 25^è triathlon de la Baie de Somme, remporté pour la deuxième année consécutive, par Tony BAHEUX du Team Triathlon Baie de Somme.

Je tiens également à remercier les motards du vélo club de la côte picarde, ainsi que le Docteur Pascal Rivat qui après 12 ans en tant que médecin officiel de l'épreuve, a passé le flambeau au Docteur Guillaume Leduc.



LES MAISONS FLEURIES



Cette année, 16 inscriptions ont été enregistrées pour le concours des maisons fleuries dans les deux catégories proposées :

- Maisons et jardins
- Balcons et terrasses.

Le jury a examiné lors de deux visites, une en juillet et une autre en août, les diverses réalisations fleuries.

Le choix a certes été difficile.

Ont été nominés :

Dans la catégorie maisons et jardin,

1^{ers} : Jean-Louis François - Vasselin Gest

2^{ème} : Nicole Palmero

3^{ème} : Gaston Degron

Dans la catégorie balcons et terrasses,

1^{er} : Sylvain Duthoit

2^{ème} : Jean-Marie Guiborat

3^{ème} : Marie-Thérèse Maison



La remise des prix aura lieu prochainement en Mairie.

Merci encore à tous les participants qui par le fleurissement de leur maison aide à améliorer notre cadre de vie.

Ce que disait Gandhi : «Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde.» semble donc tout à fait approprié à ce concours.



UNE SAISON POSITIVE POUR NOS COMMERCE LOCAUX



La boucherie



La municipalité a encouragé et aidé à l'installation de ce nouveau commerce, suite à ses promesses politiques de début de mandat.

Nous sommes heureux d'accueillir la boucherie-charcuterie-traiteur de M. Labassé et M. Pierre Julien, spécialisée dans les produits du terroir.

La fréquentation estivale a été très importante : la qualité des produits fidélisera la clientèle hivernale.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX



La propreté de notre ville est l'affaire de tous et pas seulement des employés municipaux.

Chacun doit maintenir propre l'espace qui lui incombe, le balayage des trottoirs est une charge qui appartient au propriétaire, à son représentant ou à son locataire. Ces derniers sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau dans toute la largeur et sur toute la longueur au droit de leur immeuble bâti ou non.



ET MAINTENANT, ON TRIE LES DECHETS VERTS

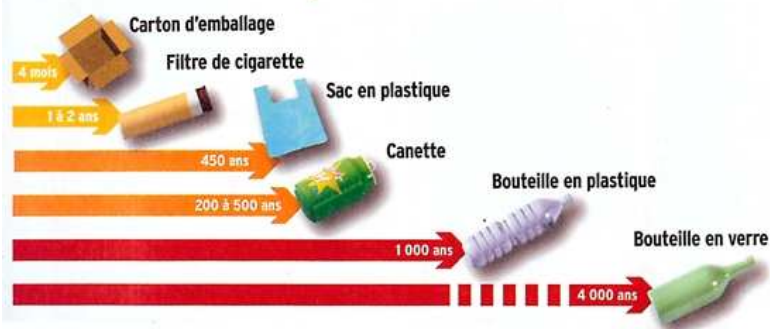
Lors de vos prochains dépôts de déchets verts à la déchèterie, n'oubliez pas de les trier. D'un côté, la tonte de vos gazons et la taille de résineux, et de l'autre, les branches d'arbres, d'arbustes et les tailles de haies.

Les branchages seront ainsi récupérés pour être broyés. Le broyat résultant sera utilisé pour le paillage des massifs (gain d'eau en été) par les services espaces verts des communes du territoire de la communauté de communes baie de somme.

La valorisation de nos déchets est bénéfique pour l'environnement.

DUREE DE DESTRUCTION DE NOS DECHETS

Combien de temps vivent nos déchets ?



UNE VILLE FLEURIE...

Les services espaces verts de la ville se sont particulièrement investis cette année, que ce soit dans le jardin public ou dans la ville. Ce sont eux qui ont la responsabilité de rendre notre ville plus gaie, plus jolie et attrayante pour nous Cayolais, mais aussi pour les touristes qui sont venus nombreux à la mer.



UN EXCELLENT CHASSEUR !

Si vous trouvez des plumes de tourterelles, ou d'autres oiseaux, dans votre jardin, n'accusez pas le chat ou le chien. Voici le coupable...



Photo prise dans un jardin de Cayeux, d'un épervier femelle en plein repas

Pour Cayeux... Ensemble !

Bulletin d'Informations Municipales

Directeur de la publication : Jean-Paul LECOMTE

Rédacteur en chef : Martine CRÉPIN

Maquette et réalisation : Élisabeth CRÉPIN

Crédits photos : Ville de Cayeux-Sur-Mer -

CTMC - Jean-Claude Testu (nocturnes)

Imprimerie : Eurl G - Abbeville

(bulletin imprimé sur papier recyclé, avec des encres à l'eau)

Dépôt légal : à parution

